

Établissement
d'enseignement
de l'Éducation Nationale
Lycée
Jean Paul Sartre
13100
Lyon
04 78 12 12 12

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous
enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaire)

**Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de
troubles de la santé devant être suivis pendant et pour lesquels des aménagements ou la
scolaire et, en particulier, des soins ou prises de médicaments pendant le temps scolaire sont
nécessaires.**

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre
participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en consultation avec
le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :
Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :
Nom, Prénom :
N° tel : domicile : portable : travail :

.....
Nom, Prénom :
N° tel : domicile : portable : travail :

• Maladie dont est atteint votre enfant :

• Joindre, sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI, les documents
émanés par votre médecin traitant :
- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les
mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence
dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de
l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé, vous devez prendre contact avec le
directeur d'école ou le chef d'établissement ainsi qu'avec le médecin ou de l'infirmière scolaire
ou du médecin de PMI selon le cas et convenir d'un rendez-vous.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas
d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :
Lieu (représentant(s) légal(s) (nom, prénom et signature)

Fiche confidentielle n°10-101

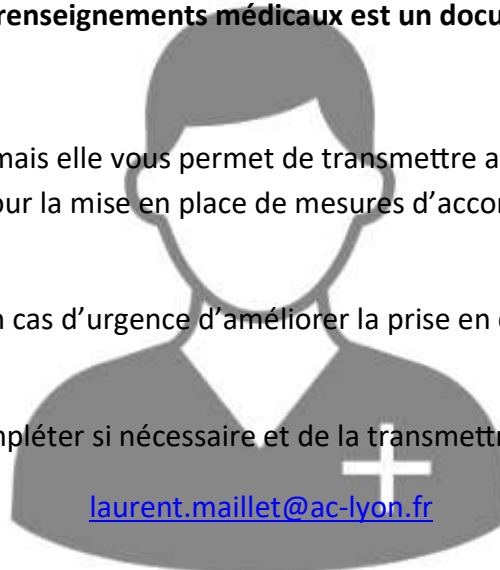
Madame, Monsieur,

La fiche confidentielle de renseignements médicaux est un document important.

Elle n'est pas obligatoire, mais elle vous permet de transmettre au service de santé scolaire des éléments essentiels pour la mise en place de mesures d'accompagnements ciblées pour votre enfant.

Par ailleurs, elle permet en cas d'urgence d'améliorer la prise en charge par les services de secours.

Je vous remercie de la compléter si nécessaire et de la transmettre à l'adresse suivante :



laurent.maillet@ac-lyon.fr

D'autre part pour toute demande d'aménagement, il convient de formaliser un :

-PAP : Plan d'Accueil Personnalisé (aménagements dans les apprentissages)

-PAI : Projet d'Accompagnement Individualisé (protocole d'urgence pour certaines pathologies)

-PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation (élèves ayant une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH)

Merci d'adresser un mail à :

laurent.maillet@ac-lyon.fr



Laurent Maillet
Infirmier scolaire